

Avis du médiateur du livre 27 mai 2025 sur les casiers automatisés d'Amazon

Le 27 mai 2025, le médiateur du livre a confirmé que les livraisons gratuites d'Amazon dans des casiers automatisés enfreignent la loi française sur le prix unique du livre. Cet avis fait suite à une revue détaillée des pratiques du marché, soulignant qu'Amazon est le seul acteur à ne pas se conformer à la loi.

Contexte législatif.

La « loi Darcos », adoptée en décembre 2021 et entrée en vigueur en octobre 2023 interdit le dumping sur les frais de livraison de livres. Elle vise à rétablir une concurrence équitable entre les librairies physiques et les plateformes en ligne.

Effets de la loi.

Une étude publiée en 2025 par plusieurs syndicats et enseignes culturelles montre que la loi a rééquilibré le marché en faveur des commerces physiques, renforcé la présence des librairies indépendantes sur internet et favorisé le « click and collect ».

Pratiques frauduleuses d'Amazon.

Amazon a contourné la loi Darcos en proposant des livraisons gratuites dans ses casiers automatisés. Le médiateur du livre avait déjà jugé cette pratique illégale en février 2025. Malgré cela, Amazon a persisté, conduisant la ministre de la Culture Rachida Dati à saisir à nouveau le médiateur.

Position de CORAL

Nous soutenons l'avis du médiateur.